Nouvelles économiques

A la Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du 29 mai 1936

Réglementation des effets de commerce. — La Chambre de commerce de Roubaix émet le vœu que la notification du non-paiement d'une lettre de change imposée aux notaires et huissiers ayant dressé protêt par l'art. 149 du code de commerce soit effectuée dans les 48 heures du non-paiement et non dans les 48 heures de l'enregistrement du protêt;

Que le porteur d'une lettre de change ne soit pas obligé d'accepter un paiement partiel.

Obligations fiscales et administratives imposées au commerce et à l'industrie en face de la crise. — La Chambre de commerce de Roubaix demande aux Pouvoirs publics de suivre une politique de rénovation économique par un retour à la circulation normale des capitaux et des produits;

Déclare que cette politique, en vue de permettre le développement des revenus consommables et de la matière imposable, doit avoir pour base la restauration du pouvoir d'achat et de la capacité d'action des producteurs et des masses commerçantes par une libération de l'activité économique au triple point de vue de l'exagération des charges fiscales, des restrictions apportées à l'exercice du commerce et des facteurs d'insécurité publique et privée incompatibles avec les exigences du crédit, la confiance nécessaire à l'épargne et l'esprit d'entreprise.

La politique douanière coloniale. — La Chambre de commerce a étudié le projet de révision, au point de vue économique, de certains statuts coloniaux insérés dans le « plan de paix » présenté à la Société des Nations.

Outre certaines observations de principe, elle a noté l'importance croissante de la part de nos possessions d'outre-mer dans notre commerce extérieur, notamment pour certaines industries de la région, comme celle du coton.

Elle a adopté en conclusion le vœu suivant:

Considérant qu'en l'état actuel de l'Europe et du monde, il ne saurait être question d'ouvrir bénévolement nos territoires coloniaux à la concurrence étrangère, servie par une main-d'œuvre meilleur marché que la nôtre, moins lourdement grevée de charges fiscales et sociales et favorisée en maints endroits par une politique de Dumping,

Que l'idée de l'établissement d'un régime économique libéral entre les pays européens dans nos territoires coloniaux devrait être subordonnée à l'ouverture, sans restrictions ni préférences, de tous les marchés coloniaux, ce qui, après les accords d'Ottawa, paraît irréalisable;

Qu'il importe au contraire de développer les relations économiques franco-coloniales, selon le plan élaboré par la Conférence impériale de 1934-1935.

Qu'avant d'ouvrir nos marchés coloniaux, il importerait encore que les nations industrielles concurrençant l'activité économique française, ne nous soient pas elles-mêmes virtuellement hermétiquement fermées;

Émet le vœu que le Gouvernement français dénonce du texte de l'art. 20 du « plan de paix » qu'il a présenté à la Société des Nations, les clauses relatives à l'établissement d'un régime d'égalité économique entre les pays européens dans nos territoires coloniaux.

Les tourteaux de fumure d'origine belge

L'« Officiel » publie un arrêté relatif à l'importation de tourteaux de fumure d'origine belge. En voici le texte:

« Les dispositions de l'arrêté ministériel du 23 juillet 1935 auront effet à partir du 12 juin 1935, et à partir de cette date, la taxe à laquelle sont assujettis les importateurs de produits contingentés cessera d'être exigible sur les envois de l'espèce. »

Conditionnements

CONDITIONS PUBLIQUES des MATIERES TEXTILES DE ROUBAIX. — Mouvement de la semaine du 2 au 6 juin 1936 : Laines peignées, 337.062 kil.; laines filées, fils peignés, 30.747 kil.; laines filées, fils cardés, 12.653 kil.; blousses et laines diverses, 27.392 kilos; cotons, jute, lin, etc., 52.466 kilos. — Total, 460.340 kilos. — Conditionnement, 994 1/2 opérations; titrage, 240 opérations; dégraissage, 14 opérations; essais divers, 8 opérations; mesurage, 43 pièces. — Marché à terme, de Roubaix-Tourcoing, 27.871 kilos.

LABORATOIRE D'ANALYSES INDUSTRIELLES DE ROUBAIX. — Mouvement de la semaine du 2 au 6 juin 1936 : Combustibles, 3 analyses; matières grasses, 5 analyses; fils, 12 analyses; tissus, 19 analyses; produits tinctoriaux et d'apprêts 15 analyses. Total, 54 analyses.

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES DE TOURCOING. — Entrées du 2 au 6 juin 1936 : Laine peignée, 536.674 kilos; laine filée, 26.351 kil.; blousses et laines diverses, 164.256 kil.; coton, 27.334 kilos. Total, 806.815 kilos. — Marché à terme de Roubaix-Tourcoing, 51.039 kil. 400. — Conditionnement, 1.724; titrages, 240; dégraissages, 12.

Le gérant : EDMOND PUREAU

Imp du Journal de Roubaix 11, Grande Rue

Petite Correspondance

Marguerite et Omer. — Votre numéro n'est pas sorti. — **Relicat du 23.** — Pour éviter le risque de tout gâcher, il est préférable de s'adresser au teinturier-dégraisseur professionnel. — **M.C.** — Oui, il en a le droit. — **B.B. Wasquehal.** — 1° Non, pas d'augmentation possible, mais la consommation peut-être réclamée. 2° Non, il ne peut rien exiger ni du propriétaire ni du remplaçant. Et il ne peut rien enlever de ce qui est immeuble par destination. Il doit laisser dépasser sans de fil pour que le raccordement soit possible avec les appareils du successeur. — **Une personne ennuyée.** — Du moment que vous usez de votre droit de résiliation, le contrat et ses obligations réciproques seront terminées. C'est un nouvel accord à établir pour la suite et chacun est libre d'en débattre les conditions. — **Joseph 422.** — Il n'y a rien à faire. Votre naturalisation française vous a fait perdre vos droits en Belgique. — **M.A. 156.** — Elle peut demander sa « réintégration » dans la qualité de Française. Voir la mairie pour les formalités (loi du 10 août 1927). — **M. J.** — 1° Les frais varient avec l'importance de la vente 2° Vous pouvez consulter la liste des avoués de Lille dans un annuaire du Nord. Celui-ci est à votre disposition dans notre hall. Nous ne pouvons donner d'adresse particulière. — **C.K.W. 12963.** — 1° Il n'y a lieu d'écrire au Procureur de la République que si vous voulez demander l'assistance judiciaire. Dans ce cas, une lettre sans formule spéciale est à lui adresser avec toutes explications utiles, en joignant un certificat d'indigence délivré par la mairie et un certificat de non-imposition, délivré par le percepteur. 2° En dehors de l'assistance judiciaire, c'est une assignation en divorce devant le Tribunal civil qui est à faire. Et le ministère d'un avoué est obligatoire. — **Maman ennuyée.** — Vous pouvez l'inscrire à l'office municipal de placement, ou voir des bureaux de placement privés tels que ceux d'anciens élèves d'écoles. Vous pouvez également insérer une annonce dans le journal de Roubaix. — **Cabot dégoûtant.** — Nous n'en connaissons pas d'autre. — **Sans argent L.** — Vous ne pouvez augmenter. Mais la consommation peut être réclamée. — **K.I.K.A.** — 1° Fin octobre ou début de novembre 1936. 2° Le dernier aura lieu en novembre 1937, si vous êtes maintenu réformé temporaire en novembre 1936. — **C.F.B. 2479.** — 1° Il n'y a pas d'âge puisque vous pouvez emprunter pour la légion un autre état civil et une autre nationalité. 2° Dans une école de la Flotte. Adressez pour cela une demande à l'Officier commandant « l'Armorique », en rade de Brest; mais seulement si vous êtes Français.

Une Femme Torturée

Un eczéma des mains et des jambes la martyrisait. Soulagement immédiat avec VEGEBOM du Dr Miot

Etes-vous une victime de l'eczéma ? Votre état empire-t-il chaque jour ? Alors, suivez l'exemple de Mme E. L. Utilisez VEGEBOM du Dr Miot, et, dès les premières applications, la cuisson et les démangeaisons seront immédiatement calmées, et votre eczéma disparaîtra rapidement.

Mme E. L. nous écrit : « Je passais mes nuits à me gratter à cause de la cuisson et des démangeaisons provoquées par un eczéma des mains et des jambes. En dépit de tous les traitements, j'allais de plus en plus mal, et cela devenait une véritable torture. Récemment, j'ai vu une de vos annonces et j'ai décidé d'acheter immédiatement une boîte de VEGEBOM. Maintenant, en moins de trois semaines, je peux dire avec plaisir et satisfaction que mes mains et mes jambes sont tout à fait guéries. »

Les effets de VEGEBOM sont surprenants. Après de nombreuses années de recherches, le Dr Miot, un spécialiste, a découvert VEGEBOM, préparation remarquable, exclusivement végétale, qui pénètre à travers les pores de la peau jusqu'à la racine même du mal, étendant ainsi son action calmante et cicatrisante. Dans le traitement des furoncles et ulcères, VEGEBOM est incomparable. (Pharmacies 9 fr. 50). Echantillon gratuit sur demande au Lab. JESSEL, Service D, 41, Bd Haussmann, Paris.

La maîtresse de maison qui lit les annonces et achète les articles annoncés est aussi heureuse d'apporter sa clientèle aux marchands entreprenants que d'économiser de l'argent sur chacun de ses achats.

ETATS-CIVILS

ROUBAIX. — **Naissances.** — Roger Nuttin, rue des Charpentiers, 10, cour Paulus, 10. — Viviane Housset, rue Pellart, 72. — Jeannine Muller, avenue Linné, square des Platanes, 20, n&e boulevard de Cambrai, 60.

LOCATION AUTOS luxe, Baptemes, noces, etc Delplte, 96, r. Inkermann. T. 335.25 Rx (511

Publication de mariage. — Pierre Grysepeert, fabricant de meubles, rue de Croix, 8 et Emma Bonte, s.p., de la Madeleine (N.).

Mariages. — André Mahé, sculpteur sur bois, rue Lavoisier, 4 et Denise Ruffin, infirmière, rue de l'Ommelet, 23. — Emile Vandeputte, tanneur, rue de Blanchemaille, 82, cour Joye, 6 et Irène Delhay, embaîlleuse, rue de Roubaix, 65, à Mouvaux (N.). — Mieczyslas Malinowski, semoumeur, rue Franklin, 54 et Marie Szymkowiak, femme de chambre, rue Franklin, 54. — Pierre Charlon, négociant, de Lille (N.) et Hélène Duquesne, s.p., boulevard de Strasbourg, 71. — André Quittelier, employé, rue Sainte-Elisabeth, 46 et Jeanne Martinage, piquîère, rue de Tunis, 2 bis.

VOTRE VOYAGE DE NOCES vous laissera le meilleur souvenir s'il est organisé par l'AGENCE DE VOYAGES, 46, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX. 24600

Décès. — Thérèse Bogaert, veuve Deneef, 87 ans, boulevard de Fourmies, 237. — Marthe Delepianque, épouse Farvaque, 33 ans, rue Latine, 3. — Mathilde Vancaeneghem, épouse Vandekerckhove, 50 ans, rue Grétry, 44. — Benoit Coupé, 71 ans, rue de Blanchemaille, 37. — Jean Denoulet, 66 ans, rue Inverse, 35.

CROIX. — **Naissance.** — Lauraine Bochin, rue des Ogiers, 177.

Publications de mariages. — Albert Verscheure, aide-rentreur, rue A.-France, 15 bis et Palmyre Lagast, soigneuse, à Mouvaux. — Charles-Marius Prévost, employé, à Tourcoing et Marie-Louise Decker, coiffeuse, contour Saint-Pierre, 13.

WASQUEHAL. — **Mariages.** — Victor Legrand, coupeur en confections à Roubaix et Simonne Pennet, confectionneuse, rue Alexandre-Dubois, 72. — Léon Pollet, boucher à Fiers-Lille et Susanne Grymonpon, modiste, rue Jean-Bart, 120.

WATTRELOS. — **Naissances.** — Fernande Lebbrecht, Breuil, 2. — Maurice Lepoutre, rue des Poilus, 2. — Estelle Dutholt, rue du Beck prolongée, 1. — Bernard Delattre, rue des Poilus, 2.

Publication de mariage. — René Parmentier, mécanicien, rue de la Martinoire, 471 et Berthe Gruson, moulineuse, rue Darbo, 32, à Roubaix.

Mariage. — Raoul Dhaze et Jeanne Ledoux.

Décès. — Henri Dûmazy, 74 ans, s.p., rue de Moscou, 15. — Mathilde Van Caeneghem, épouse De Jonghe, 57 ans, s.p., rue des Poilus, 2. — Berbe Lefeur, veuve Dupont-Chelle, 85 ans, rue de Tourcoing, 50.

BAISIEUX. — **Naissances.** — Mauricette Dujardin, rue des Ecoles. — Bernard David, rue de la Gare. — Lucien Lestries, rue du Grand-Baisieux. — Francis Mahieu, rue de la Gare. — Claude Watine, rue de Lille. — Charlène Davenet, rue de Templeuve. — Gérald Debaisieux, rue de Tournai. — Monique De Cubber, rue de Tournai. — Christiane Gremier, rue de Templeuve.

Mariage. — Marcel Dutilleul et Susanne Tailly.

TOUFFLERS. — **Décès.** — Blanche Descamps, 58 ans, s.p., rue de la Pestingue, 76.

TOURCOING. — **Naissances.** — Michèle Vandewiele, rue de Mouvaux, 124. — Nadine Martinage, rue Nationale, 138. — Georgette Vandewatere, rue Nationale, 138. — Bernard Campion, rue de l'Epidème, 7. — Roger Catteau, rue de la Boule-d'Or, 37. — Monique Leclercq, rue du Pontde-Neuville, 18.

Publications de mariages. — Charles Prévost, employé, rue des Etudiants, 8 et Marie Decker, coiffeuse, à Croix (N.). — Marcel Poveau, plombier, boulevard de l'Egalité, 83 et Denise Callewaert, piquîère, rue d'Orléans, 45. — Jules Defebvre, aide-magasinier, rue Blaise-Pascal, 48 et Elsa Callemyn, pallonneuse, rue de la Cloche, 27.

Mariages. — Eugène Perrine, employé de chemin de fer et Andrée Dewaele, couseuse, rue du Levant, 139. — Voltaire Xhignesse, employé et Marie Vanwolleghem, doubleuse, rue Mirabeau, 51. — Léon Florin, employé et Marie Maes, employée, rue de la Fonderie, 6 bis.

Décès. — Marie Dal, 65 ans, cafetière, veuve Gustave Honoré, rue Thiers, 51. — Gentille Devos, 53 ans, camionneur, rue Ampère, 39. — Eugénie Vanruymbeke, 67 ans, épouse Jean Fontaine, rue de la Baille, 153 bis. — Marie Destoop, 55 ans, veuve Adolphe Dancette, rue du Halot, 65. — Sophie Lecouturier, 78 ans, veuve Désiré Depoorter, rue Winocq-Chocqueel, 113. — Apolline Lebrun, 64 ans, veuve Charles Thieffry, rue du Calre, 9. — Marie Marescaux, 65 ans, rue du Collecteur, 17. — Laurent Dumortier, 52 ans, prêtre, rue d'Angleterre, 64.

RONCQ. — **Naissance.** — Georges Ricquier, rue de Lille, 344.

Publications de mariages. — André Deraedt, domestique et Eléonore Vandewynsaerde, à Tourcoing. — Urbain Verschaeve, rattacheur et Irène Vandewyngaerde, visiteuse.

Mariages. — Victor Martin, employé, à Marcq-en-Barœul et Jeanne Maes, s.p. — Achille Naert, s.p. et Marie D'Halluin, s.p.

Décès. — Frédéric Debonnet, 68 ans, rue du Billemont, 32. — Marie Desmarques, 62 ans, rue de Tourcoing, 74.

LINSELLES. — **Naissances.** — Bernard Schoonheere, cité Sainte-Marie, 2. — Christiane Lefebvre, rue de Wervicq, 21. — Raymond Six, impasse E.-Dubourg, 4.

Publications de mariages. — Jules Noyelle, manœuvre et Marie-Louise Thiéme, fileuse de lin. — Louis Bicndaen, employé de bureau et Louise Pollet, bobineuse.

Décès. — Pierre Lallemand, 68 ans, rue de Beaubecque.

MARCQ-EN-BARŒUL. — **Naissances.** — Jeannine Barbet, rue de Tourcoing, 15. — Nicole Corman, boulevard de Lille, 233. — Anne Breuvart, avenue Foch, 2. — Marie Vandenberghe, rue de Lille, 130. — Henri Damagnez, rue Jules-Guesde, 16. — Renée Ponthieu, rue Jules-Guesde, 71. — Michel Quiévre, rue Jean-Jaurès, 78. — Marcel Gilbert, rue de la Prévoyance, 65.

Publications de mariages. — Maurice Braidy, ingénieur chimiste à Tarbes et Yvonne Goguet-Chapuis, s.p., rue de l'Egalité, 23. — André Blomme, mariner, rue de Meulin, 167 et Henriette Lobel, servante, rue du Lazaro, 44.

Décès. — Thérèse Schoorel, 5 ans et demi, rue de la Prévoyance, 50. — Edouard Lemaire, s.p., 78 ans, rue du Lazaro, 44. — Catherine Deledicque, s.p., 86 ans, rue de la Rianderie, 183. — Georges Dua, corroyeur, 53 ans, rue de l'Ermitage, 107. — Elise Benouque, veuve Tourioune, s.p., 77 ans, rue des Alliés, 34.

SOMBRE TABLEAU

N'importe qui, avec un peu de bon sens, imaginera aisément les conséquences que peut avoir, chez une personne constipée, l'accumulation des déchets quotidiens, lorsque le jeu normal de l'intestin est ralenti ou effrayé. L'estomac digère mal, le foie n'arrive plus à remplir son rôle purificateur. Dans ce cas, ne perdez pas de temps à déplorer un tel état de choses et commencez dès aujourd'hui une cure de Thé de la Sœur Borel, la bonne tisane qui débarrassera votre corps de ces indésirables déchets et rééduquera peu à peu votre intestin.

Le Thé de la Sœur Borel supprime la constipation et ne coûte que 4 francs la boîte. Toutes pharmacies. 24681

CAFES. — Le Havre, 6 juin. — Cote usuelle. — Tendance soutenue. — Ventes, 1.750 sacs. — Juin, 117.25; juillet, 120.50; août, 121.75; septembre, 126.25; octobre, 126.50; novembre, 129.75; décembre, 131.50; janvier, 132.50; février, 133.50; mars, 135.75; avril, 136.75; mai, 137.25.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du dimanche 7 juin 1936. — N° 25.

=: LE SECRET des Catacombes

PAR HENRIETTE LANGLADE

Cependant, Derlon semblait quelque peu gêné.

— Questionnez-moi, je vous répondrai, fit-il enfin.

— Commençons donc par le point le plus obscur, le plus déconcertant... Qu'avez-vous fait du corps de Vauthier?

Une ombre passa sur le visage de Derlon, mais ce ne dura qu'un éclair.

Ses traits avaient déjà repris leur impassibilité lorsqu'il déclara au bout d'un instant :

— Je l'ai enlevé... oui... je l'ai emporté...

— Singulière idée que vous avez eue là ! répliqua Me Schérel mal convaincu. Enfin, bref. Et de quelle façon avez-vous exécuté ce travail peu ordinaire ? On ne transporte pas facilement un cadavre.

— C'est vrai. Cependant, je l'ai chargé sur mon dos et suis allé ainsi le jeter dans la Seine...

— Que me chantez-vous là, Derlon ?

— La vérité...

— Allons donc. Que poussé par la colère ou tout autre sentiment, vous ayez eu un geste de violence, passe encore, mais qu'ayant accompli celui-ci, vous vous soyiez ensuite mué en macabre portefaix, voilà qui est inadmissible! Il était tellement plus simple de partir, laissant les choses en l'état... d'autant qu'emporter le cadavre ne vous offrait aucun avantage. Alors ?

Cependant que Me Schérel parlait, la gêne de Derlon semblait augmenter.

— Oh ! je me rends, parfaitement compte de ce que mon geste a de déconcertant... mais j'étais affolé... je n'étais pas en état de réfléchir... je n'avais plus qu'une idée : faire disparaître toute trace de mon crime.

— Soit, revenons à un autre point. Comment vous trouviez-vous chez Vauthier ? Vous avait-il donc fixé rendez-vous ?

— Pas le moins du monde... je me promenais aux alentours de chez lui lorsque, brusquement, je l'ai aperçu... Alors, ce fut plus fort que moi ! je m'élançai... Escalader la grille me fut un jeu. L'instant d'après, je me trouvais en face de Vauthier.

— A ce moment, vous n'aviez pas encore tiré sur lui ?

Bien que la question eût été posée avec négligence, la voix de Me Schérel avait eu une inflexion spéciale qui attira l'attention de son ami.

— Si... je crois... vous avez raison ! fit celui-ci en tressaillant Les détails m'échappent

— Savez-vous que c'est une des versions émises par M. Deval que vous me contez là ?

— Cela prouve qu'elle était juste, alors...

L'avocat se mordit les lèvres. Pourquoi avait-il parlé si vite ? Mieux eût valu laisser aller son interlocuteur.

Peut-être ainsi eût-il pu le prendre en flagrant délit de contradiction avec lui-même ? Mais à présent, il n'était plus temps et rien ne servait de récriminer.

D'ailleurs, Derlon était lancé ; il poursuivait sa confession :

— L'arme dont je me suis servi m'appartenait. C'est un revolver espagnol du calibre de 7 m./m. 65 que j'ai ramassé du côté de Verdun où je suis resté en ligne durant près d'un an. Beaucoup d'anciens combattants en ont ainsi rapporté à titre de souvenir.

— Soit. Mais ils ne les portent pas sur eux, tandis que vous.... ce revolver ne devait guère vous quitter, puisque, ce soir-là, vous l'aviez sur vous.

— Oui, c'est une bonne arme, dont le maniement m'était très connu.

— Il faut le croire, en effet. Mais ce que je ne m'explique guère, c'est qu'à l'instant où vous prétendez avoir été chez Vauthier, les gabelous de la porte des Ternes affirment vous avoir vu aller et venir aux abords de celle-ci.

— Ils font erreur, tout simplement.

— Non, puisqu'ils vous ont parfaitement reconnu.

— Permettez... je ne prétends point ne pas être allé à la porte des Ternes... Souvenez-vous; j'en ai parlé dès le début. Non, je dis simplement que les employés en question font sans doute erreur sur l'heure à laquelle ils m'ont vu...

— Soit, mais autre chose. Pourquoi avez-vous ainsi attiré l'attention sur vous puisque vous comptiez vous rendre chez Vauthier ? C'était faire preuve d'une insigne maladresse... Quant à la fable de l'ami qui vous téléphona, elle est parfaitement enfantine !

— Pourtant, je vous assure...

— Allons, voyons, réfléchissez donc que si vous aviez assassiné le banquier, une seule hypothèse expliquerait votre geste... Mme Vauthier, affolée par la mise en demeure formulée par son mari, vous en aurait informé par téléphone. C'est alors qu'exaspéré, vous auriez songé à vous débarrasser du gêneur...

— Encore une fois, Mme Vauthier n'est pour rien en tout ceci ; son innocence est absolue ! Combien de temps devrai-je donc le répéter avant que vous me croyiez ?

De nouveau, il avait eu un mouvement de colère en prononçant ces mots.

— Hé, mon cher ami, ne vous fâchez pas ! Somme toute, les doutes que j'émets sur la véracité de vos dires n'ont rien d'injurieux pour vous, au contraire.

— Certes, et je m'excuse de mon attitude discourtoise. Soyez indulgent, Maître Schérel...

» Voyez-vous, la pensée que d'autres pourraient souffrir pour moi, supporter les conséquences de mes actes, m'affole et me révolte. Je ne suis pas inconscient. »

— Allons, vous vous moquez de moi ! Un instant encore, un lourd silence pesa sur les deux hommes ; ce fut l'avocat qui reprit le premier.

— Derlon, réfléchissez bien avant de vous engager définitivement dans la voie que vous semblez avoir délibérément choisie.

— Permettez...

— Non, écoutez-moi jusqu'au bout. Ensuite vous jugerez de ce que vous devez faire... M. Deval va vous convoquer incessamment, c'est pourquoi je vous adjure une fois encore de bien peser vos paroles. Vous ne pourrez guère vous rétracter ensuite, tout au moins avec chance d'être cru... L'heure est solennelle. Derlon!

— Oh! je m'en rends compte, croyez-le...

Le malheureux s'était levé lentement, une expression de souffrance dans le regard.

— Schérel, fit-il d'une voix étranglée, à peine perceptible, vous me donnez, en insistant, une preuve de rare amitié que je n'oublierai jamais. Malheureusement, il ne dépend pas de moi de modifier mon attitude... Tant que nul autre n'était accusé en mon lieu et place, je pouvais nier ma culpabilité, à présent il n'en est plus de même. Je dois revendiquer mes responsabilités.

A son tour, l'avocat fixa son interlocuteur, mais celui-ci soutint l'examen. Très pâle, il ne baissa pas les yeux.

— Ainsi vous vous entêtez à garder la même attitude? demanda à nouveau l'avocat, qui ne se résignait pas à abandonner la partie. Etes-vous prêt à me donner votre parole que vous n'avez pas menti en vous accusant?

— Si cela peut vous convaincre, Schérel, et vous rendre la tranquillité morale à laquelle vous avez droit, je vous affirme que je suis coupable.

« C'est bien moi qui ait tué Vauthier. »

Derlon avait prononcé ces mots avec un ton de sincérité si absolue, que Schérel n'insista point. Sans doute, s'était-il trompé.

Et, en proie à un trouble profond, il se hâta de prendre congé.

C'est qu'en effet, il étouffait en cette atmosphère de doute. Pourtant, peu à peu il en arrivait à penser que, sans doute, Derlon avait dit la vérité... Après tout, rien ne l'obligeait à mentir...

Et tandis qu'il regagnait la rue Bonaparte, le dévoué défenseur, péniblement impressionné, songeait que si vraiment son ami était coupable, il avait dû terriblement souffrir avant d'en arriver là!

— Ah! que la vie est donc une chose bête! murmura-t-il tout à coup à voix presque haute.

Une jeune fille qui passait à ce moment accompagnée de sa bonne retint mal un sourire moqueur... Pouvait-elle soupçonner quelle affreuse tragédie cet homme symbolisait!

Pourtant l'espoir est tellement enraciné au cœur des humains que Schérel escomptait encore obscurément qu'au dernier moment un incident quelconque viendrait empêcher Derlon de formuler les aveux, mais ce souhait ne devait pas se réaliser.

Mandé au cabinet de M. Deval, le jeune homme refit spontanément à celui-ci le récit qui avait si fort ému Schérel. Fier de voir se réaliser une des versions émises par lui, le juge dissimula mal sa satisfaction...

(A suivre).

AVIS DE SOCIETES PUBLICATIONS

Les Charbonneries
S. A.
Registre du Commerce de Tourcoing

(Actes publiés aux annexes du Moniteur Belge : N° 6684-1913; n° 13274-1920; n° 10934-1924; n° 10437-1933).

CONVOCATION

MM. les actionnaires de la S.A. «LES CHARBONNERIES» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire, statutaire, qui se tiendra le jeudi 25 juin 1936, à 15 heures, au siège social, 22, rue Beyaert, à Tourcoing.

Ordre du jour :

1° Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;

2° Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1936;

3° Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;

4° Nominations statutaires;

5° Autorisation à donner aux administrateurs en vue des marchés à passer avec la société;

6° Questions diverses.

Le Vice-Président du Conseil d'administration,
Marc LEFEBVRE.

88529

Commandites Prêts Associations

COMMANDITE RECHERCHEE pour extension affaire sérieuse Ecrire init. K.R. au journal. d

PRETS SUR MAISONS Intérêt et frais moins élevés qu'ailleurs Leman 9, rue Daubenton, 9, Roubaix.

CESSIONS

Victor COTTIGNIES
Receveur de Loyers
Expert
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
Maison fondée en 1885
Gde-Rue, 68 bis, ROUBAIX
Téléphone 306.40.

Suivant acte s.s.p. en date du 2-6-1936, enregistré à Roubaix le 4-6-1936, f° 55, c° 7, Monsieur Maurice DEVELTER a cédé à Monsieur Charles WIART, demeurant à Hem, boulevard Clémenceau, n° 105, le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie qu'il exploite à Roubaix, rue Lacroix, n° 164. Oppositions recevables chez Victor COTTIGNIES. 949

Boulangerie-Pâtisserie

située dans rue la plus commerçante de Roubaix, pas-de-porte pour n'importe quel commerce, à céder pour cause santé. Prix à débattre. S'adr. à M. Dumortier, 34, rue Inkermann, Rx. Tél. 302.66. 88326d

A CEDER CAFE

Café-Tabac-Chambres
LIBRE
Centre pays 2.000 habitants et sur grand'route nationale, long bail, loyer couvert, 130.000 en tabac et 130 000 en buvette avec gros rapport, à saisir pour 150.000 fr. avec demi-comptant. Pressé maladie grave. Al. BOLLE, 1, place Cerisy à ABBEVILLE. 88517d

Café-Tabac-Epicerie

près Noyon, très belle campagne, pays pêche et chasse, cause santé. Tabacs 27.000. Buvette 53.000. Epicerie 40.000 Loyer 1.800. Beau logement, jardin, cour, dépendances. Avec 35.000 comptant sur prix à débattre. Ecrire P.N.L.D. au bureau du journal. 88516

MAISON A CEDER

ou à louer, libre de tout commerce, grand emplacement, petite reprise. 37, rue Pierre-Catteau, WATTRELOS. 851d

CAUSE SANTE

Boucherie-Charcuterie à céder. Ecrire M.R. journal. 860d

MOUSCRON

BEAU CAFE près cimetière, bonne vente, bas prix. S'ad. Chaussée de Menin, 165, à MOUSCRON. 88559

URGENT

A céder cause départ imprévu BON COMMERCE DE DAME, centre MOUSCRON. Ecr. init. G.Z.M. au journal. 88557

CAFE A CEDER

avec magasin et écurie. Rue Mont-à-Leux, 9, Mouscron 2d

IMMEUBLES A VENDRE

Etude de Me Albert LEROY, notaire à Chimay (tél. n° 86)

Forges-lez-Chimay
VENTE PUBLIQUE
en une seule séance du
MAGNIFIQUE DOMAINE DU LOHAN
(près du Monastère de la Trappe, environ 8 km de Chimay). Contenance totale : 95 hectares 03 ares 43 centiares (pâtures et bois), comprenant : Maison de maître munie du dernier confort, ferme moderne y attenant.

Région pittoresque. Chasse giboyeuse et pêche renommée, libres de suite.

Entrée en jouissance : 1er avril 1937.

Adjudication : Vendredi 12 juin 1936, à 2 heures, Hôtel « Emmaus », place du Casino, Chimay.

Faculté de traiter avant la vente s'il est fait des offres suffisantes.

Pour visiter, renseignements et recevoir affiche avec plan, s'adresser à Me Leroy, notaire à Chimay (tél. n° 86).

Pour traiter, s'adresser à M. ALEXANDRE, 60, rue de la Prévoyance, à Bruxelles (tél. 12.52.94 et 12.77.49). 88534d

Etudes de Me Félix VANDEWALLE et Paul LEFORT, Docteurs en droit, Avoués à Lille.

LICITATION PLAQUET

I.

Ville de Tourcoing
Rue Antoine-Watteau, n° 9
UNE PROPRIETE
Comprenant :

1° **Une Maison à usage d'habitation;**

2° **Un Bâtiment à usage d'entreprise de Travaux Publics** (pavages et terrassement) composé de magasin couvert et 2 écuries dont une avec grenier.

Et les fonds et terrain en dépendant de 954 mq 23 dmq environ.

II.

Ville de Wasquehal
Quai des Canotiers, n° 10
UNE MAISON
A USAGE D'HABITATION
et à côté de maison hangar couvert avec porte-charretière.
avec les fonds et terrain en dépendant d'une contenance de 1865 mq environ.

A VENDRE

le MERCREDI 17 JUIN 1936, à 13 heures 15, à l'audience des criées du tribunal civil de Première Instance de Lille, en la Salle des Adjudications, au Palais de Justice de ladite ville.

(Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués).

MISES A PRIX :

Article Premier.. 50.000 fr.
Article Deuxième .. 50.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1° Au Greffe du Tribunal Civil de 1re Instance de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges; 2° A Me Amédée Duchange, notaire à Roubaix, 9, rue du Maréchal Foch; 3° A Me Paul Lefort, avoué co-licitant à Lille., 11, rue de Puébla; 4° A Me Félix Wandervalle, Avoué poursuivant à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire. 88520

Etudes des Notaires Joseph Stroobandt, à Knocke et Pierre Heptia, à Liége.

MISE A PRIX

LUNDI 8 JUIN 1936, à 3 heures précises, à Blankenberghe, en l'Hôtel des Boulevards, à l'intervention du Juge de Paix du 2e canton de Bruges, de :

Ville de Blankenberghe

1. **HOTEL DES BOULEVARDS.** coin boulevard Jules de Trooz, et rue de l'Engelgement; 25 chambres, superficie 190 m2.

Occupée jusqu'au 1er septembre 1936.

2. **PENSION LUCULLUS,** meublée, boulevard Rogier, 4, 26 chambres, superficie 293 mètres carrés.

Loyer 18.000 fr. l'an. Occupée jusqu'au 1er mai 1937.

Visites : Lundi et jeudi, de 2 h. à 4 heures. 88294

A Vendre Maison

libre avec jardin rue Kléber, Croix. S'adr. au n° 62. 10797

Etudes de Me Demeulemeester notaire à Anseghem et Me Luycx, notaire à Renaix.

Le notaire Demeulemeester, à Anseghem, à ce commis, vendra publiquement à l'intervention de son collègue Maître Luycx, notaire à Renaix, sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du 2e Canton de Courtrai, conformément aux prescriptions de la loi du 12 juin 1816 :

COMMUNE DE BELLEGHEM
Limite de Dottignies
UNE
EXCELLENTE FERME

avec ses dépendances, verger, terres et pâtures, situées hameaux de St-Antoine et rue d'Audenarde, avec une superficie de 17 hectares, 95 ares, 05 centiares.

Divisée en sept lots.

Occupation. - Les biens sont occupés, savoir :

Le corps de ferme avec environ quinze hectares de terrain, par M. Joseph Denutte, avec droit de bail jusqu'au 25 décembre 1937.

Le lot 2 et parcelle du lot 1 par MM. Lisgre, Holvoet et Vandemeulebroecke, avec droit jusqu'au 1er octobre 1938.

SEANCES :

Mise à prix : Vendredi 3 juillet 1936.

Adjudication : Vendredi 10 juillet 1936.

Chaque fois à 3 heures précises de relevée, à Courtrai, Hôtel du Nord, place de la Gare.

Pour tous renseignements, s'adresser en l'étude desdits notaires. 88330

Etude du Notaire Van Ortroy, Place des Bisschoppen, (près de la Place Van Eyck) à Bruges.

A VENDRE
DE GRE A GRE
BEAUX TERRAINS
A BATIR, à WENDUYNE

formant le coin du Boulevard de Smet de Nayer et de la rue Franz Derleyn, d'une largeur sur le dit boulevard de 24 m. et contenant 993 m2.

Situation idéale. Vue sur mer.

Peut convenir pour villa, pension de famille, cottage, etc. Ai lotir suivant convenance. 88560

A VENDRE
CINQ FERMES

de 125 à 273 hectares, régions de Compiègne et de Clermont (Oise) La Ferté-Milon (Aisne). Placements très intéressants. S'adr. à M. BRUNSCHWIG Frères, Immeubles, rue Théodule Ribot, n° 15, à PARIS (17e). 24671

MOUSCRON
Belle MAISON BOURGEOISE
7 pièces, 4 chambres, jardin, 3 minutes gare. S'ad. 51, rue du Beau Chêne. 7946d

Maison à Vendre

Serais vendeur maison 5 pièces rez de chaussée et jardin dont je resterais éventuellement locataire avec ou sans bail. Ecrire D.K.K. journal. d

Etude de Me André SOETE, notaire à Menin (Belgique).

Pour sortir d'indivision
VENTE PUBLIQUE de maisons de commerce et bourgeoise à Menin; rue d'Ypres, nos 5 et 7, Grand'Place n° 27. Contour de l'Eglise, n° 2; rue de la Station n° 53.

MARDI 9 JUIN 1936, à 2 h. de l'après-midi, au café « A L'Etoile », Grand'Place, à Menin.

ADJUDICATION
DEFINITIVE de

1° Une maison de commerce située rue d'Ypres, 5, à Menin (près de la Grand' Place) pour une contenance de 101 m2.

MISE A PRIX : 166.000 fr.

2° Une maison de commerce située à Menin rue d'Ypres, n° 7, pour une contenance de 55 m2.

MISE A PRIX : 166.000 fr.

3° Une maison de commerce située à Menin Grand'Place n° 27, pour une contenance de 115 m2.

MISE A PRIX : 195.000 fr.

4° Une maison bourgeoise située à Menin, contour de l'Eglise, n° 2, pour une contenance de 80 m2

MISE A PRIX : 73.100 fr.

5° Une maison bourgeoise située à Menin, rue de la Station